

DÉLIBÉRATION N°2025-2026_112
du conseil d'administration de l'université Marie et Louis Pasteur

Séance en date du 7 juillet 2026

4 – Ressources humaines

Point 4.8 « HSR4R- (Human resources strategy for researchers)- plan d'actions 2027-2029»

La délibération étant présentée pour décision

Effectif statutaire : 40 Membres en exercice : 40 Quorum : 20 Membres présents : 18 Membres représentés : 9 Total : 27	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 27 Pour : 27 Contre : 0
---	--

VU la Charte européenne du chercheur de l'Union Européenne

VU le Code de conduite pour le recrutement des chercheurs de l'Union Européenne

La démarche HRS4R (Human resources strategy for researchers) de l'Union Européenne a pour objectif de créer un environnement de travail favorable et stimulant pour les enseignants-chercheurs. Cette démarche est basée sur la Charte européenne du chercheur et le Code de conduite pour le recrutement des chercheurs, qui définissent des principes concernant les aspects éthiques et professionnels, le recrutement, les conditions de travail, la formation continue.

Le label « HR Excellence in Research » est une distinction européenne accordée aux établissements engagés dans l'amélioration continue des pratiques de recrutement et des conditions de travail des chercheurs, dans le cadre de la stratégie HRS4R.

Deuxième université de France disposant de ce label en 2016, l'UMLP demande son renouvellement à l'union européenne avec un plan 2027-2029 de 26 actions réparties dans quatre domaines : Ethique, Recrutement, Condition de travail et Formation ainsi qu'une politique actualisée de recrutement OTM-R (Open, Transparent and Merit-based Recruitment).

Les membres présents et représentés approuvent le plan d'action HSR4R 2027-2029

Besançon, le 7 juillet 2026

Le Président de l'Université Marie et Louis Pasteur

Hugues DAUSSY



Annexe 4.8.1 : plan d'actions 2027-2029.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**UNIVERSITÉ
MARIE & LOUIS
PASTEUR**

Date de transmission à la Rectrice de la région académique Bourgogne Franche-Comté, Chancelière de l'université Marie et Louis Pasteur : 13 juillet 2026
Date de publication sur le site internet de l'université Marie et Louis Pasteur : 13 juillet 2026

LES ÉTABLISSEMENTS COMPAGNES



Université Marie et Louis Pasteur

LES ÉTABLISSEMENTS COMPAGNES

Université Marie et Louis Pasteur
1 rue Claude Goudimel

25030 Besançon cedex

Tél. : 03 81 66 66 66 – www.univ-fcomte.fr

Action	Ecart correspondant au principe	Echéance	Service responsable	Indicateur cible	Observations
I. Aspects éthiques et professionnels					
I-1.1 Sensibiliser la communauté à la nouvelle charte européenne	Principe n°1 : Liberté de la recherche	T2 2027	COM	Nombre d'actions de sensibilisation réalisées	Concerne tous les principes
I-1.2 Améliorer la sécurité informatique de la communauté	Principe n°1 : Liberté de la recherche	T4 2028	RSSI	Mise en place de la double authentification, d'un système de gestion des mots de passe et d'un cloud souverain notamment pour la recherche	Concerne tous les principes
I-1.3 Informer sur les engagements de l'établissement	Principe n°1 : Liberté de la recherche	T4 2027	COM	Déploiement du nouveau site internet UMLP	Concerne tous les principes
I-3.1 Assister les chercheurs dans la détection du plagiat (promotion de la recherche)	Principe n°3 : Responsabilité professionnelle	T2 2027	Référent Intégrité scientifique	Publication du guide de saisine du référent intégrité scientifique	Prolongation du plan 2023-2026
I-8.2 Assurer la promotion de la science ouverte *	Principe n°8 : Diffusion et exploitation des résultats	T4 2028	SCD	Nombre de visites dans les unités de recherche dans le cadre de la Campagne « Ensemble, faisons le point sur la science ouverte dans nos unités »	Modification de l'action I-8.1 Créer un environnement favorable à la diffusion en accès ouvert des publications du plan 2023-2026.
I-8.3 Consolider l'attribution des produits de la recherche à l'UMLP *	Principe n°8 : Diffusion et exploitation des résultats	T4 2028	SCD	Suivi des variantes de signature dans le WoS / 80 % de chercheurs avec un identifiant ORCID et affiliation certifiée dans ORCID	S'assurer de l'adoption de la charte de signature scientifique et permettre la certification de l'affiliation UMLP dans le profil ORCID (Open Researcher and Contributor ID) des chercheurs.
I-9.1 Valoriser des actions de diffusion scientifique vers les acteurs socio-économiques et le grand public	Principe n°9 : Engagement vis-à-vis de la société	T4 2028	COM	Bilan des actions réalisées	Prolongation du plan 2023-2026. SCD en appui : les actions de vulgarisation scientifique réalisées par les chercheurs peuvent être valorisées avec Coara.
I-10.1 Mettre en place d'un dispositif de prévention, de signalement et traitement des discriminations*	Principe n°10 : Non-discrimination	T4 2028	DAJI	Bilan du dispositif de signalement	Prolongation plan 2023-2026.
I-10.3 Faciliter le recrutement et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap	Principe n°10 : Non-discrimination	T4 2028	DRH	Comité de pilotage handicap	Modification de l'action I-10.2 Favoriser le recrutement des personnes en situation de handicap
I-10.4 Réaliser des actions de formation à la prévention de la discrimination	Principe n°10 : Non-discrimination	T4 2028	DRH	Bilan annuel du partenariat	Etablir un partenariat avec le centre d'information des droits de la femme et de la famille (CIDFF) et le valoriser
I-10.5 Former les personnels à la santé mentale	Principe n°10 : Non-discrimination	T4 2028	DRH	Bilan des formations réalisées	Prévoir au catalogue des formations des formations aux premiers secours en santé mentale pour les personnels dont les doctorants (déjà 5 sessions de 14 h)
II. Recrutement					
II-16.1 Formaliser les modalités d'application des principes de COARA à l'évaluation des chercheurs et chercheuses	Principe n°16 : jugement du mérite	T4 2028	DRH	Éléments probants fournis par la DRH	Appliquer les principes de COARA (Coalition for Advancing Research Assessment) à l'évaluation des chercheurs et chercheuses de l'UMLP : transparence dans le processus d'évaluation (webinaire d'information, synthèse des résultats), mise en conformité des documents et des pratiques (consignes aux évaluateurs, grilles d'évaluation).
II-16.2 Publier et suivre la politique OTM-R de l'UMLP	Principe n°16 : jugement du mérite	T4 2028	DRH	Bilan annuel formalisé	
II-18.1 Renouveler le label Bienvenue en France décerné par Campus France	Principe n°18 : reconnaissance de l'expérience de mobilité	T4 2028	Service qualité audit	Maintenir la labellisation	Poursuite de la démarche engagée (deux étoiles actuellement)
II-22.1 Intégrer l'ensemble des alumni doctorants dans la base Alumni UMLP	Principe n°22 : reconnaissance de la profession	T4 2028	Responsable Customer Relationship Management & Alumni	Base complétée	Depuis la création de l'EPE en janvier 2025, l'établissement UMLP retrouve le pouvoir de diplomation pour les étudiants doctorants. Il est prévu de rapatrier l'ensemble des étudiants UBFC (Master Graduate School et Doctorats) dans la base de donnée Alumni. Cette action apportera un accompagnement dans la construction du projet professionnel de l'étudiant et favorisera son développement de carrière.
II-22.2 Adhérer à l'association des Ingénieurs et scientifiques de France (IESF)	Principe n°22 : reconnaissance de la profession	T4 2028	Responsable Customer Relationship Management & Alumni	Analyse des données du répertoire de l'association IESF	L'adhésion à l'association Ingénieurs et scientifiques de France (IESF), nationale et antenne Régionale BFC permettra, via un répertoire des diplômés des formations scientifiques et d'ingénieurs (Master, Doctorat, CMI, Diplôme d'ingénieur) valoriser les diplômés, l'établissement et les étudiants.

Action	Ecart correspondant au principe	Echéance	Service responsable	Indicateur cible	Observations
III. Conditions de travail et sécurité sociale					
III-23.1 Déployer des moyens numériques pour la recherche (Mésocentre, intelligence artificielle générative)	Principe n°23 : Environnement de la recherche	T4 2028	DSIN	Voir Schéma directeur du numérique (Axe 4 - Programme 2 - projet 2)	Poursuite de la démarche de renforcement des services de simulation et de calcul en région en mutualisant les moyens avec l'UBE. Mise en place d'une intelligence artificielle pour la recherche et d'une charte éthique de l'IA à l'UMLP.
III-23.2 Moderniser la communication numérique	Principe n°23 : Environnement de la recherche	T4 2028	DSIN	Voir Schéma directeur du numérique (Axe 5 - Programme 1-projet 1)	Simplifier l'utilisation des services numériques et permettre l'interaction fluide entre les usagers: outils de collaboration déployés : co-édition de document, annotation, suivi, gestion de versions
III-23.3 Déployer progressivement les services d'infrastructures collectifs	Principe n°23 : Environnement de la recherche	T4 2028	DSIN	Voir Schéma directeur du numérique (Axe 6 - Programme 3- projet 1)	Mise en œuvre de deux datacenters (Euclide et CHESINUM) pour des services de gestion des données et développer les services nécessaires à la continuité technique avec les laboratoires et les composantes.
III-23.4 Promouvoir la science ouverte et reproductible	Principe n°23 : Environnement de la recherche	T4 2028	Atelier de la donnée / SCD	Rapport d'activité de l'atelier de la donnée / Fiches de poste	Accompagner de manière personnalisée les chercheurs dans leur gestion des données de la recherche (Atelier de la donnée) et généraliser les plans de gestion de données entités dans les unités de recherche
III-24.1 Élaborer un schéma directeur de la qualité de vie au travail	Principe n°24 : Conditions de travail	T4 2028	DRH	Validation par les instances et bilan annuel	Elaboration en cours avec l'action régionale pour l'amélioration des conditions de travail (ARACT)
III-25.1 Intégrer les personnels	Principe n°25 : Stabilité et continuité d'emploi	T4 2028	DRH	Liste actualisée des référents	Améliorer l'information des collègues et la connaissance des interlocuteurs de l'établissement en fonction des besoins, dont le guide de l'agent de la DRH.
III-28-2 : Mettre en place le mentorat *	Principe n°28 : Développement de carrière	T4 2028	Cellule d'appui aux instituts	Bilan annuel de la cellule d'appui aux instituts	Modification de l'action III-28-1 : Nommer des référents au développement de carrière dans les laboratoires
III-32.2 Développer le portail HAL *	Principe n°32 : Co-auteurs	T4 2028	SCD	Recensement des actions et suivi d'indicateurs qualitatifs	Modification de l'action III-32.1 Suivi de la mise en place d'un outil de centralisation des publications et productions : HAL UFC.
III-33.2 Valoriser les activités d'encadrement des étudiants de master et doctorat dans la carrière et promotion des chercheurs et enseignants-chercheurs	Principe n°33 : Enseignement	T4 2028	DRH	Validation des documents dans les instances.	Modification de l'action III-33.1 : " Adaptation du référentiel aux activités d'encadrement des étudiants de masters et doctorat"
IV. Formation					
IV-38.1 Faire évoluer la formation dispensée aux maîtres de conférences pendant l'année de stage *	Principe n° 38. Développement professionnel continu	T4 2028	CAP	Bilan des formations réalisées	Les formations proposées seront en cohérence avec les attentes et les besoins des maîtres de conférences et de l'institution.

Services : COM -service communication / RSSI = Responsable de la sécurité des systèmes d'information / SCD = service commun de la documentation / DAJI = Direction des Affaires Juridiques et institutionnelles
 DRH = direction des ressources humaines / DRVI = direction de la recherche de la valorisation et de l'innovation / DSIN = Direction des Systèmes d'Information et du Numérique / CAP = centre d'accompagnement pédagogique

* Action potentiellement applicable sur tout ou partie de l'établissement public expérimental UMLP